

18^{ème} CONCOURS DES MUNICIPALITÉS
ouvert aux communes de moins de 10 000 habitants
-FORMULAIRE de PARTICIPATION-

⇒ à joindre en première page du porte-vues

NOM DE LA COMMUNE.....

NOMBRE D'HABITANTS..... CODE POSTAL.....

DÉPARTEMENT..... REGION.....

NOM DU MAIRE..... TEL.....

Cocher d'une croix les réalisations concernées

1. BÂTIMENTS

- Edifices religieux
- Bâtiments civils : châteaux, manoirs, maisons fortes,
- maisons de maîtres, halles, établissements industriels,
- moulins, pigeonniers, maisons rurales
- Extension dans le respect du bâti existant et dans la continuité du tissu urbain,
- protection de boutiques anciennes et en faveur de nouvelles devantures de magasins s'intégrant à l'architecture des façades
- Prix de la Fondation du Patrimoine** : réutilisation judicieuse et remarquable d'un bâtiment ayant fait l'objet d'une restauration de qualité : aménagement intérieur, mobilier...

2. PETIT PATRIMOINE

- Acquisition, conservation, restauration ou mesures réglementaires dans le plan local d'urbanisme en faveur d'un patrimoine rural : oratoires, calvaires, cadrans solaires, lavoirs, fontaines, ponts, etc.

3. SITES URBAINS OU RURAUX

- Protection d'une perspective architecturale ou paysagère (murs, clôtures, alignements, vergers, oliveraies),
- Mise en valeur d'un bâtiment ou d'un ensemble de qualité architecturale protégé ou non,
- Préservation et devenir des cimetières anciens,
- Création ou remise en état de jardins, promenades, espaces boisés, aires de jeux, places dans l'esprit de lieux,
- Solutions esthétiques pour l'aménagement des entrées et de la périphérie de la commune
- Suppression de tout élément disgracieux et remise en état des lieux,
- Mise en conformité, au regard de la législation, sur la publicité hors agglomération,
- Qualité de la signalétique et des enseignes,
- Qualité d'intégration des équipements divers : électriques, téléphoniques, radiotéléphoniques, antennes, transformateurs, éoliennes,
- Création d'une ZPPAUP dans les villages de moins de 2000 hab

4. PATRIMOINE MOBILIER

- Décors (boiseries, peintures murales), tableaux, sculptures,
- Textiles (tapisseries, ornements),
- Mobilier (civil ou religieux),
- Cloches, orgues,
- Véhicules anciens, etc...

CONDITIONS DE LA RÉALISATION

1. DÉSIGNATION EXPLICITE DES OPÉRATIONS RÉALISÉES :

.....

.....

.....

.....

2. DURÉE DES TRAVAUX (dates de début et de fin des travaux) :

.....

.....

3. FINANCEMENT DE L'OPÉRATION : (en euros obligatoirement)

EUROPE : (montant), % du total de l'opération,

ÉTAT : (montant), % du total de l'opération,

RÉGION : (montant), % du total de l'opération,

DÉPARTEMENT : (montant), % du total de l'opération,

COMMUNE : (montant), % du total de l'opération, montant par habitant

AUTRES (associations...) : (montant), % du total de l'opération,

TOTAL :

4. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Expliciter les répercussions sur l'animation locale, la création d'emplois et le maintien ou renouveau du savoir faire ancien.

Indiquer notamment les travaux restant à entreprendre et les autres tranches programmées.

Ajouter également l'existence de projets de ZPPAUP ou autres mesures de protection